

## MODIFICATION DE L'INSTRUCTION COMPLÉMENTAIRE RELATIVE À LA NORME MULTILATÉRALE 11-102 SUR LE RÉGIME DE PASSEPORT

1. L'Annexe A de l'Instruction complémentaire relative à la Norme multilatérale 11-102 sur le régime de passeport est modifiée, sous l'intitulé « **Tous les territoires** » :
  - 1° par le remplacement de l'alinéa d par le suivant :

« d) Norme canadienne 52-107 sur les principes comptables et normes d'audit acceptables; »;
  - 2° par le remplacement, dans l'alinéa e, du mot « vérificateurs » par le mot « auditeurs »;
  - 3° par le remplacement, dans l'alinéa g, des mots « comité de vérification » par les mots « comité d'audit ».
2. Les présentes modifications entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2011.